



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 21 FEV. 2023
N°2023- 035

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze février à 20 h 34, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi neuf février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Attribution subvention exceptionnelle – tremblement de terre Turquie / Syrie

Rapporteur : M. BOULAY

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et des affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ,
Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE,
Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE,
Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY,
Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés et/ou absents :

M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme ARRON (donne procuration à Mme ABCHICHE),
M. DUBUS (donne procuration à Mme CARPE), M. PICOT (donne procuration à M. BASTIN),
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DONATIEN (donne procuration
à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. BARON (donne procuration
à Mme THIROUX), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), Mme ADOMO (donne procuration
à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA (a quitté la séance à 21h36, et donné pouvoir à Mme CAPORAL),
M. PESSOA GRIJO (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme THEOPHILE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 13

Nombre de votant(e)s : 49

Direction de la Santé

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Générale Adjointe (directions Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et affaires juridiques
Séance du conseil municipal du 15 février 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 du Conseil municipal portant adoption du budget primitif 2022 de la ville ;

Considérant ce qui suit :

Ce lundi 6 février 2023, plus de 20 000 personnes sont décédées suite au tremblement de terre survenu à frontière entre la Turquie et la Syrie. Face à cette situation humanitaire, la Commune de Champigny-sur-Marne tient à apporter son soutien aux peuples Turc et Syrien en apportant son concours à la solidarité internationale.

Suite à l'appel de générosité de la Croix rouge française, la Commune décide de lui verser une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux centaines de milliers de personnes se trouvant désormais dans le plus grand dénuement à la suite de ce tremblement de terre.

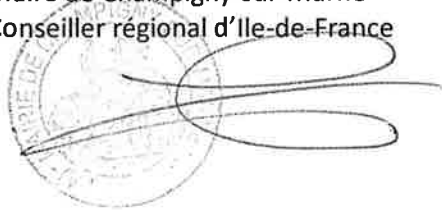
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association CROIX-ROUGE FRANCAISE – Unité locale Bry / Villiers / Champigny-sur-Marne / LE PLESSIS, 12 rue Marthe-Debaize 94350 VILLIERS SUR MARNE

ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.

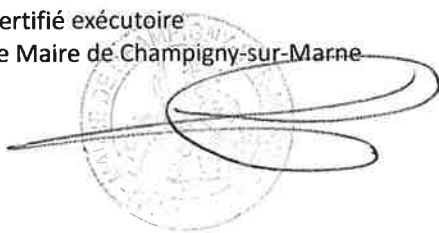
La secrétaire de séance
Madame Céline THEOPHILE
Conseillère municipale



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.

Transmission en préfecture, le **21 FEV. 2023**
Publication, le **21 FEV. 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire de Champigny-sur-Marne



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.